



MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

TARIFS DES DROITS DE PÊCHE 2017

Annaysiens

Carte d'adhérent	19 € pour 1 an
Adhérent ayant au moins 80% d'invalidité (ou catégorie B)	10 € pour 1 an
Femme & enfant de - 16 ans ; <u>1 canne</u>	10 € pour 1 an
Ticket journalier	5 € par jour

Extérieurs

Carte d'adhérent	35 € pour 1 an
Adhérent ayant au moins 80% d'invalidité (ou catégorie B) (Sur justificatif)	10 € pour 1 an
Femme & enfant de - 16 ans ; <u>1 canne</u>	20 € pour 1 an
Ticket journalier	5 € par jour

HORAIRES DE PÊCHE ETANG PRINCIPAL

JANVIER (Période de chasse)	9h - 16h dans tout l'étang
FEVRIER	Fermé
MARS	½ heure avant le lever du soleil - ½ heure après le coucher du soleil
AVRIL	½ heure avant le lever du soleil - ½ heure après le coucher du soleil
MAI	½ heure avant le lever du soleil - ½ heure après le coucher du soleil
JUIN	½ heure avant le lever du soleil - ½ heure après le coucher du soleil
JUILLET	½ heure avant le lever du soleil - ½ heure après le coucher du soleil
AOÛT	½ heure avant le lever du soleil - ½ heure après le coucher du soleil
SEPTEMBRE (Période de chasse)	7h30 - 19h dans le périmètre de la chasse
OCTOBRE (Période de chasse)	8h30 - 18h dans le périmètre de la chasse
NOVEMBRE (Période de chasse)	9h - 16h dans tout l'étang
DECEMBRE (Période de chasse)	9h - 16h dans tout l'étang

PÊCHE DE NUIT A LA CARPE

MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT	20h - 7h le lendemain
---------------------------------------	-----------------------

Les Week-ends exacts de pêche de nuit seront déterminés par la municipalité après arrêté préfectoral.

La pêche de nuit n'est autorisée que d'un seul côté de la berge de l'étang communal (côté « Auberge du Lac » restaurant).